



MAIRIE DE MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

28190 MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

Tél 02.37.22.50.67

Adresse mail : contact@mittainvilliers-verigny.fr

*Département d'Eure et Loir
Arrondissement de Chartres
Canton d'Illiers-Combray*

Réunion du Conseil Municipal du 12 Décembre 2022 à 19h00

Convocation du 8 Décembre 2022

Le 12 Décembre deux mil vingt-deux à 19 h,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de *Monsieur TACHAT Mickaël*, Maire.

Étaient présents :

Mesdames COULON Gwénaëlle, DROCHON Véronique, DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, Madame JOLY Amélie, TOUSSAINT Sylvie,

Messieurs AME Laurent, BOUTICOURT Damien, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David, METIVIER Julien, ROUSSEAU Nicolas conseillers municipaux.

Étaient absents excusés :

Monsieur BAILLAU Brice pouvoir à Madame JOLY Amélie

Monsieur de BOUILLÉ Pierre

Madame GONDOUIN Aurélie a été désignée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Monsieur le Maire constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte et soumet le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 8 Novembre dernier à l'approbation de l'Assemblée.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

➤ **Informations et décisions du Maire :**

○ **Visite des archives départementales :**

Afin de donner du sens et de la consistance à la fonction de conseiller municipal, Monsieur le Maire a entrepris d'organiser des visites de lieux ou instances départementales ou nationales. Dans ce cadre Monsieur le Maire avait proposé de visiter les Archives Départementales d'Eure et Loir. Accompagné de ses deux adjoints Véronique DROCHON et Max DUBOIS et de la directrice des Archives Départementales, Monsieur le Maire a accueilli Amélie JOLY, Sylvie TOUSSAINT et Brice BAILLAU pour cette visite d'une heure. Madame la directrice nous a fait visiter l'ensemble du bâtiment en expliquant l'importance de ce lieu dans la conservation des documents administratifs départementaux. Lors de cette visite madame la directrice nous a proposé d'envoyer un agent des archives pour nous accompagner dans le tri et l'archivage des documents communaux.

○ **Visite au Congrès des Maires à Paris :**

Monsieur le Maire, accompagné de ses deux adjoints et du secrétaire de mairie se sont rendus mardi 22 Novembre au salon des Maires de France afin de prendre des contacts nécessaires pour les investissements futurs. Jeux d'enfants, Tracteur tondeuse, drapeaux,

○ **Visite Thermographique :**

A la demande de Monsieur le Maire, Mittainvilliers-Vérigny a reçu la visite de l'équipe de Chartres Métropole dédiée à la rénovation de l'habitat : Chartres Rénov Habitat pour une ballade thermographique. Au programme : Présentation des enjeux de la rénovation de l'habitat, de la réglementation, des techniques, des aides administratives, techniques et financières proposées par les différents organismes et une ballade dans le bourg de Vérigny pour observer les déperditions thermiques de différents habitats.

Une trentaine d'habitants était présente. Monsieur le Maire remercie les participants à cette réunion ainsi que les élus et les équipes de Chartres Métropole en charge de ces missions. Plus d'informations : <https://www.chartres-metropole.fr/chartres-renov-habitat>

○ **Réunion d'information aux Assistantes Maternelles :**

La commune a reçu les assistantes maternelles à la 3^{ème} conférence petite enfance. Cette initiative portée par Chartres métropole nous a permis d'accueillir l'équipe bienveillante du RAM (relais petite enfance).

➤ **Equipement des services techniques (Tondeuse + remorque)**

Monsieur le Maire ouvre les débats afin d'expliquer la raison pour laquelle il est proposé au conseil municipal de renouveler le matériel d'entretien. La tondeuse actuelle a une dizaine d'année et nécessite chaque année des coûts d'entretien de plus en plus importants. Le changement de matériel de tonte est également envisagé pour améliorer le confort de travail de l'agent mais aussi réduire la pénibilité de ce dernier. Par exemple le matériel permettra le ramassage des feuilles (quasi-total) alors qu'aujourd'hui, l'agent passe plusieurs jours par an à

souffler, ratisser, ramasser et vider ces feuilles. Le nouveau matériel permettra d'avoir une meilleure productivité et par conséquent permettre à l'agent d'avoir d'autres missions pour l'amélioration du cadre de vie des habitants. Dans le cadre du déclassement de plusieurs routes départementales, cela permettra le broyage des bas cotés mais aussi des chemins communaux afin de permettre à tous de découvrir les chemins ruraux de notre village dans de bonnes conditions.

Suite au dernier conseil municipal, Monsieur le Maire a demandé à Max DUBOIS et Julien METIVIER de bien vouloir prendre en charge ce dossier et de contacter des entreprises pouvant répondre à nos demandes. Une présentation des résultats obtenus est faite concernant les devis reçus pour la tondeuse, le broyeur et la remorque.

Présentation des devis établis pour l'achat d'une tondeuse + broyeur + remorque.

La remorque de la Quincaillerie Dubois et la Debon Tribenne de Poullard ne sont pas adaptées.

Restent la SARIS à 11054.63 € HT et la FRANC TRIBENNE à 11421.63 € HT. C'est une tri-benne qui permet de faciliter le chargement / déchargement.

Fournisseur	Tondeuse			Broyeur		Reprise		TOTAL	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Chartres Motoculture	Iseki SF 237	29 166,67 €	35 000,00 €	2 780,00 €	3 336,00 €	2 916,67 €	3 500,00 €	29 030,00 €	34 836,00 €
Garden Equipement	Grillo FD2200 TS	41 861,07 €	50 233,28 €	3 668,80 €	4 402,56 €	4 036,07 €	4 843,28 €	41 493,80 €	49 792,56 €
Lhermite	Ferrari Turbo 4K	28 499,23 €	34 196,36 €	3 876,25 €	4 651,50 €	3 333,33 €	4 000,00 €	29 042,15 €	34 847,87 €

Fournisseur	Remorque		
		HT	TTC
SAS Poullard	SARIS K3 406 204 3500	11 054,63 €	13 262,80 €
SAS Poullard	FRANC TRIBENNE 351	11 421,63 €	13 703,20 €
SAS Poullard	DEBON TRIBENNE PW3.6	9 274,63 €	11 126,80 €
Quincaillerie DUBOIS	TRI 310 F 270	6 761,68 €	8 114,02 €

Fournisseur	Tondeuse			Broyeur		TOTAL	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Chartres Motoculture	Iseki SF 237	29 166,67 €	35 000,00 €	2 780,00 €	3 336,00 €	31 946,67 €	38 336,00 €
Garden Equipement	Grillo FD2200 TS	41 861,07 €	50 233,28 €	3 668,80 €	4 402,56 €	45 529,87 €	54 635,84 €
Lhermite	Ferrari Turbo 4K	28 499,23 €	34 196,36 €	3 876,25 €	4 651,50 €	32 375,48 €	38 847,86 €

Monsieur Damien BOUTICOURT demande quel est le PTRR ? (Poids Total Roulant Autorisé)

Ce sujet-là a bien évidemment été vu pendant l'étude du dossier et Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur METIVIER qui répond que le camion peut tirer 2.5 t, il faut donc choisir une tondeuse + une remorque représentant un poids total de 2.5 t.

Il est précisé dans cette présentation que la longueur de la remorque est également importante. Sur les 4 devis effectués, une seule remorque présente une longueur de 4 mètres. Les autres ont une longueur inférieure. Seule celle de 4 m permet d'accueillir la tondeuse + 1 bac d'herbe à l'avant.

Fonctionnement envisagé : ramassage des premières tontes et quand l'humidité sera importante. Le reste du temps, la pratique du mulching serait privilégiée.

Monsieur LHOTE David explique qu'il n'est pas en accord avec cet achat et que pour lui il y a d'autres priorités que le changement de matériel.

Monsieur le Maire entend cette remarque et demande à Monsieur LHOTE David quelles sont selon lui les priorités à la place du renouvellement du matériel.

Monsieur LHOTE David explique que selon lui les priorités doivent être la réfection des routes.

Monsieur le Maire réexplique que depuis 2016 des travaux sur les routes sont entrepris tous les ans et qu'il continuera ces travaux. Monsieur le Maire rappelle qu'il a présenté le plan pluriannuel de travaux sur les routes lors des deux derniers conseils municipaux et que par conséquent le remplacement du matériel évoqué ne remet pas en cause ces investissements.

Monsieur LHOTE David trouve également que le matériel est trop gros pour la taille de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est composée de 9 Hameaux et de 11 mares et que cela nécessite beaucoup de temps et d'investissement de la part de l'agent communal et que ce renouvellement de matériel va dans le bon sens concernant la qualité de vie au travail.

Monsieur LAVAU Jérôme quant à lui ne voit pas l'urgence de ce changement de matériel et n'est pas convaincu par la qualité de service de Chartres Motoculture.

Monsieur le Maire réexplique que le tracteur tondeuse actuel engendre de plus en plus de frais et que compte tenu des missions confiées à l'agent communal, le matériel n'est plus suffisamment confortable et efficace. Pour la question de la qualité de travail de Chartres Motoculture Monsieur le Maire ne peut pas se prononcer car il n'a jamais eu l'occasion de travailler avec eux.

Amélie JOLY demande si on peut espérer des subventions sur ces dossiers. Monsieur le Maire précise que oui. Il fera le maximum pour présenter les dossiers aux partenaires habituels afin d'atteindre si possible un subventionnement à hauteur de 50% du montant. Monsieur le Maire précise également que le matériel est prévu pour une utilisation allant entre dix et quinze ans.

Concernant l'achat de la tondeuse et de son broyeur,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents

- Deux votes CONTRE : Jérôme LAVAU et David LHOTE
- Quatorze votes POUR
- Zéro ABSTENTION

- **DE VALIDER** le Devis de Chartres Motoculture pour la tondeuse ISEKI SF 237.

- **DE VALIDER** le Devis de Chartres Motoculture pour le broyeur adapté.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents en lien avec cette validation.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à faire le nécessaire pour la recherche de subventions

Concernant l'achat de la remorque nécessaire au transport de la tondeuse et de son broyeur

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **DE VALIDER** le Devis de SAS Poullard pour la remorque SARIS K3
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents en lien avec cette validation.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à faire le nécessaire pour la recherche de subventions

Délibération 65/2022

Questions diverses :

Monsieur Jérôme LAVAU informe qu'il y a 2 poteaux installés côte à côte, rue d'Ardeville par Synelva et demande si ces deux poteaux doivent rester en place.

Monsieur le Maire va se rapprocher de Synelva afin de pouvoir répondre.

Madame Amélie JOLY demande si le changement de noms de rues est confirmé pour début janvier ?

Monsieur le Maire répond positivement.

Monsieur Laurent Amé demande si les courriers ne sont- pas déjà distribués ?

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il distribuera personnellement le courrier explicatif et l'attestation à chaque habitant concerné pendant les vacances de fin d'année afin de répondre aux dernières questions, s'il y en a.

Monsieur David LHOTE demande quel est le budget calcaire ? Il doit être important car il semble qu'il en soit utilisé beaucoup. Cela ne coûte pas très cher, a un impact minime. Pourquoi ne pas utiliser des bitumes à froid.

Monsieur le Maire explique à nouveau que dans le mandat les rues seront à refaire et cette réfection sera faite par l'intermédiaire de travaux de qualité et qu'il n'est donc pas , prévu d'investir à court terme dans les petits travaux mais qu'il a bien conscience de l'état des routes et qu'il répond systématiquement à la demande des habitants afin que l'agent communal rebouche les trous en calcaire en attendant la réfection globale. Monsieur le Maire précise qu'il donnera le montant des dépenses de calcaire lors d'un prochain conseil.

Monsieur Raymond GIRARD informe le conseil que la couverture de la maison de M. ALONSO a été retirée et demande si cela est normal.

Monsieur le Maire répond que oui. Monsieur ALONSO a retiré les tuiles. Il est encore propriétaire de cette maison et par conséquent fait ce qu'il veut avec sa propriété.

Monsieur Jérôme LAVAU informe que devant chez lui, devant la petite mare, il y a un écoulement devenu un trou qui est dangereux. Il faudrait trouver une solution. Monsieur Julien METIVIER ajoute qu'il y en a un autre à la mare de Mittainvilliers.

Monsieur le Maire explique que l'agent communal ne peut pas être partout et qu'en relation avec la discussion sur l'ordre du jour, il espère qu'Eric gagnera du temps avec le nouveau matériel et pourra trouver une solution sur les trous.

Madame Véronique DROCHON pose la question de l'organisation de l'Arbre de Noël et de la finale du mondial de foot en même temps ? Madame DROCHON précise que le spectacle est calé et qu'elle ne souhaite pas que tout soit modifié en fonction d'une hypothétique finale avec la France.

Monsieur Le Maire comprend que cette manifestation a nécessité beaucoup de travail et d'organisation et comprend la demande qui est faite. Le programme sera donc celui prévu initialement.

Monsieur David LHOTE informe que près de chez lui une haie gêne rue de la Croix des Brosses pour la visibilité en sortie de rue (venant de Mittainvilliers en passant par Châtenay pour aller au Mesnil). Il faudrait juste la rabaisser ou la rogner pour qu'elle empiète moins sur la voie.

Monsieur le Maire va se rapprocher du propriétaire

Monsieur Jérôme LAVAU demande ou en est la fibre ?

Monsieur le Maire que les démarchages vont commencer et les différents opérateurs devraient être prêts au 1^{er} trimestre 2023.

Monsieur Damien BOUTICOURT pose la question de la réunion AXA qui a lieu demain à la salle. Une convention devrait être signée. De quelle convention s'agit-il ?

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une convention qui relie l'AMF28 et AXA pour que les habitants de la commune puissent bénéficier de tarifs privilégiés (réductions communales) Monsieur le Maire précise qu'il avait sollicité également GROUPAMA et PREDICA pour savoir si elle pouvait proposer ce type d'accord / Convention collectivités. PREDICA n'a pas donné suite et GROUPAMA pourrait organiser cette réunion en 2023. Monsieur le Maire précise également que plusieurs communes du département ont signé cette convention comme par exemple Tremblay-les-villages ou Challet et que le retour de la population est positif.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a à l'école Jeudi le repas de Noël. Il aimerait y inviter les membres de la commission Vie Scolaire (payé par la commune) et demande si le conseil municipal en est d'accord.

A l'unanimité le conseil valide cette proposition qui permettra à la commission scolaire de voir le fonctionnement de la cantine. Le président du SIRP Monsieur Damien BOUTICOURT refuse cette invitation pour lui-même. ? La commission sera donc invitée ce jeudi 15/12.

Monsieur Jérôme LAVAU demande s'il y a des problèmes de chauffage à l'école ?

Monsieur Damien BOUTICOURT répond qu'effectivement depuis l'arrivée du froid il y a parfois quelques dysfonctionnements. Il y a des capteurs dans les salles qui dysfonctionnent. Le problème n'a pas encore été résolu.

Monsieur Laurent AME demande si la visite au Sénat est confirmée.

Monsieur le Maire répond que oui. Elle aura lieu le 2 février 2023. Les conjoints sont conviés. Le trajet sera organisé quand nous saurons combien nous sommes. Soit environ une vingtaine de personnes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus d'interventions sollicitées, la séance est levée à 20h21.